

Conseil-exécutif du canton de Berne
Délégation aux affaires jurassiennes
Postgasse 68
3008 BERNE 8

La Neuveville, le 25 septembre 2014

Déclarations de la DAJ au sujet du vote communaliste

Monsieur le président de la DAJ,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) est préoccupé par les récentes déclarations de membres de la Délégation aux affaires jurassiennes (DAJ) et de la Chancellerie concernant la possibilité pour certaines communes de demander le vote communaliste sous conditions, c'est-à-dire en fonction du résultat qui serait enregistré à Moutier.

Nous relevons qu'au final, c'est le Grand Conseil qui fixera la procédure dans les bases légales. Or rien ne permet, actuellement, de conclure qu'il acceptera que les communes votent en cascade. Il nous paraît délicat de laisser entendre aujourd'hui que le vote sous condition va de soi. Nous craignons que ce faisant, la DAJ prépare les germes d'une crise politique dans le cas où le Grand Conseil devait en décider autrement, et cela au détriment d'un règlement rapide de la question.

Pour rappel, dans sa prise de position de juin 2012 en faveur du lancement de la procédure décrite dans la Déclaration d'intention, le CJB avait également majoritairement adopté le point de vue que toutes les communes qui demanderaient, dans le délai de 2 ans, à pouvoir organiser un vote devraient être convoquées aux urnes le même jour. L'objectif était d'éviter la dynamique que la DAJ est en train de créer par ses déclarations.

Par 14 voix contre 5, le CJB a tenu à vous envoyer cette lettre en vous invitant à clarifier que les communes qui déposent une demande de vote communaliste dans les 2 ans après le 24 novembre 2013 n'auront pas nécessairement le choix de la date du vote et devront l'organiser, si elles le souhaitent vraiment, dans les conditions fixées par le Grand Conseil. Il nous semble important que lesdites communes soient conscientes de cet état de fait au moment de prendre leur décision.

En vous souhaitant bonne réception de notre courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président de la DAJ, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Willy SUNIER

Fabian GREUB

Copie : communes de Belprahon, Grandval et Moutier